

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

PRESENTS : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, M. LEULLIETTE Bernard, M. DESRUENNE Xavier, Mme GRAVELINE Anne, Mme BERTON Hélène-Catherine, Mme MARTEL Christelle, M. DUCLAYE Eric, Mme HUART Valérie, Mme MOHAMED Pamela

EXCUSES : Mme PAMART Véronique, M. LOTTEAU Daniel, M. OLLIVIER Sébastien

ABSENTS : Mme BLARY Cindy, M. BUISSE Thierry

PROCURATION : M. OLLIVIER Sébastien à M. MASSON Jean

Secrétaire de Séance : Madame MOHAMED Pamela

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2022

Monsieur DESRUENNE souhaite remettre à l'ordre du jour la gestion des déchets verts au cimetière.

Monsieur le Maire dit que pour l'occasion de la Toussaint des poubelles ont été identifiées pour le recyclable et le non recyclable mais les usagers ne respectent malheureusement pas les consignes. Les agents techniques assurent donc le plus gros du recyclage est-ce leur rôle ?

Monsieur DESRUENNE n'est pas d'accord sur la formulation du Maire sur le fait qu'il y ait besoin de confirmation sur les propos avancés par lui-même. Il estime que toutes les données ont été communiquées, et qu'il n'y a pas besoin de complément d'informations.

Monsieur le Maire maintient que l'ensemble des informations n'a pas été communiqué le jour du conseil municipal mais par mail aux membres du conseil municipal quelques temps après.

Monsieur DESRUENNE demande de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil une discussion pour savoir si on engage les travaux.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a un ordre à respecter, que les travaux ne seraient pas engagés avant une assurance de subvention, et qu'il estime nécessaire d'avoir un appui extérieur à la commune pour réaliser un tel chantier.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2) Possibilité donnée aux habitants de végétaliser l'espace public

Suite à une situation personnelle Monsieur LOTTEAU demande que la possibilité d'investir l'espace public soit tranchée.

Monsieur le Maire souhaite qu'une demande soit faite en mairie avant exécution, les habitants devront présenter leur projet à la mairie qui donnera ou pas son accord. Il est utile de préciser que seuls les végétaux seront acceptés.

.../

Mme Berton aborde le sujet des végétalisations existantes, la mairie ne reviendra pas sur ce qui a été autorisé avant.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3) Point sur les consommations d'énergies

Point demandé par Monsieur DESRUENNE.

Monsieur le Maire précise que dès l'automne les moyens de chauffage ont été réglés en fonction des consignes gouvernementales et la communication a été faite dans le sens de la responsabilité et de l'économie.

Madame MOHAMED nous présente les graphiques qu'elle a préparé sur la consommation d'énergies de la commune (voir pièces jointes).

4) Projet d'installation d'une supérette connectée

Monsieur le Maire dit qu'il a été démarché par l'entreprise Boxy, et a décidé de présenter l'offre de cette entreprise au conseil municipal dans l'idée de ramener un service aux habitants, tout en sachant qu'il n'y a pas de relation humaine dans ce concept, Monsieur le Maire pense qu'il serait compliqué de faire venir une épicerie dans notre village, sans prendre de risque financier.

Une présentation sur you tube, du concept est faite au conseil municipal.

Boxy prend tous les frais de raccordement en charge et verse une redevance de 1000 euros par an à la commune. Une installation serait possible fin 2023.

Ce projet amène des réactions plus négatives que positives, comme couleur de la Boxy, emplacement, produits proposés, inadapté aux personnes âgées.

Ce projet n'est pas validé par le conseil municipal.

Pour : 5

Contre : 6

Abstention : 0

5) Information sur le recensement de la population

Le recensement aura lieu pour notre village du 19 janvier au 25 février, toute la population sera recensée, le Maire a la charge de recruter les agents recenseurs, il faut deux personnes pour assurer cette tâche dans la commune. Ils auront environ 270 logements à visiter chacun, l'accent est mis sur le remplissage du dossier sur internet.

Monsieur le Maire a recruté pour cette mission Monsieur Jean Philippe FROMENT et Monsieur Jean-Louis LUSSIEZ.

6) Indemnités à verser aux agents recruteurs

Les indemnités données lors du dernier recensement sont :

- 1,50 € par logement
- 1,70 € par formulaire individuel rempli par internet ou papier
- 16,00 € par séance de formation
- 30,00 € pour frais de déplacement
- 40,00 € pour la distribution de l'information par courrier par district et par agent recenseur

Une aide de l'état est reversée à la mairie mais ne couvre pas l'intégralité des frais.
Il est proposé de revaloriser les tarifs du recensement précédent.

Pour : 5

Contre : 6

Abstention : 0

Les précédents tarifs sont conservés

7) Information sur les mouvements de crédit de chapitre à chapitre

Monsieur LEULLIETTE nous présente ces mouvements permis par le passage à la M 57
Une des modifications concernant l'achat d'illuminations de Noël, et dont la dépense ne dépasse pas la ligne budgétaire prévue et votée amène une remarque de Monsieur DESRUENNE qui demande qui a décidé cet investissement.

Monsieur le Maire répond qu'il a décidé de renouveler quelques décorations, les actuelles ont 20 ans d'âge et coûteuses à l'entretien, cela après avoir demandé l'accord de l'équipe majoritaire lors d'une réunion le 10 juillet 2022.

8) Attribution des bons cadeaux au personnel pour les fêtes de fin d'année

Il est proposé de garder les conditions identiques à l'année dernière, c'est à dire personnes à l'effectif au 31 décembre 2022 d'un montant de 150,00 € et remise en main propre.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

9) Questions diverses

Présentation du contenu du colis offert aux personnes de 66 ans et plus par Madame MARTEL
Convocation d'une agente en arrêt maladie pour dénigrement en public du conseil municipal, malgré le devoir de réserves.

Point sur la sécurité routière suite au conseil municipal du 12 novembre.

Arrêté en cours de rédaction pour interdire la circulation des poids lourds en transit.

Information sur les travaux à Orsinval qui commencent en janvier 2023.

Mise à jour sur l'entretien des radars pédagogiques aux entrées du village.

Un contrat de maintenance a été signé pour assurer le fonctionnement de ceux-ci.

Le Maire :



Yzanic
Olivier YZANIC

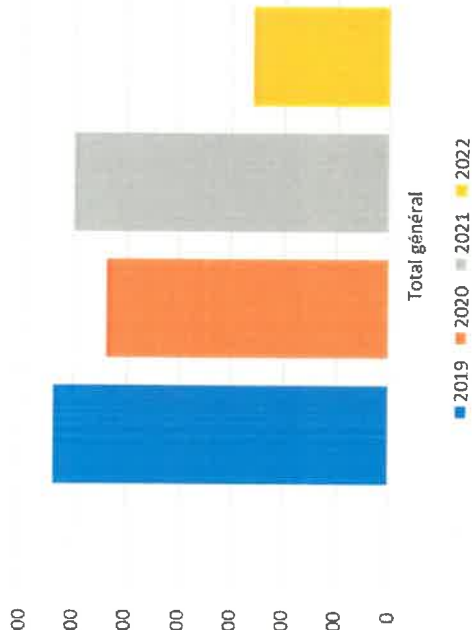


SUIVI ENERGIE

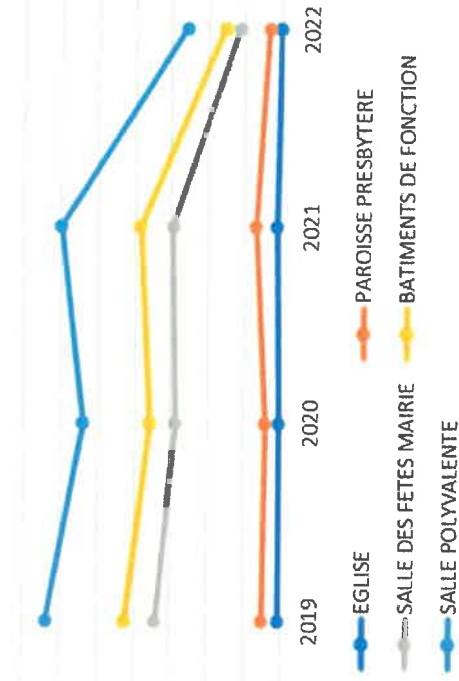


EVOLUTION ANNUELLE GAZ

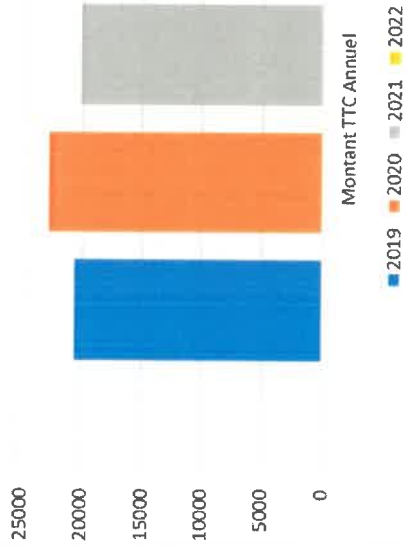
EVOLUTION CONSOMMATION GAZ ANNUELLE



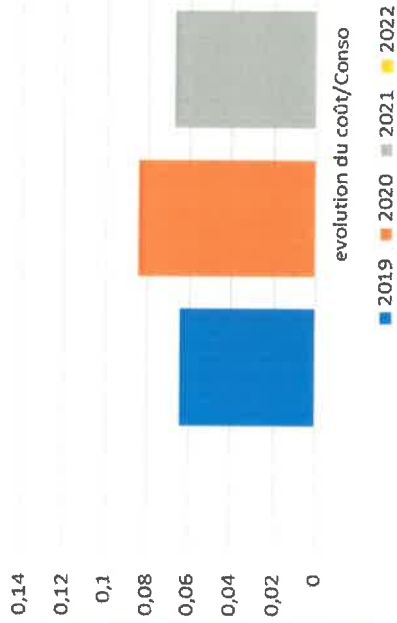
Détail par lieu



Factures de Gaz

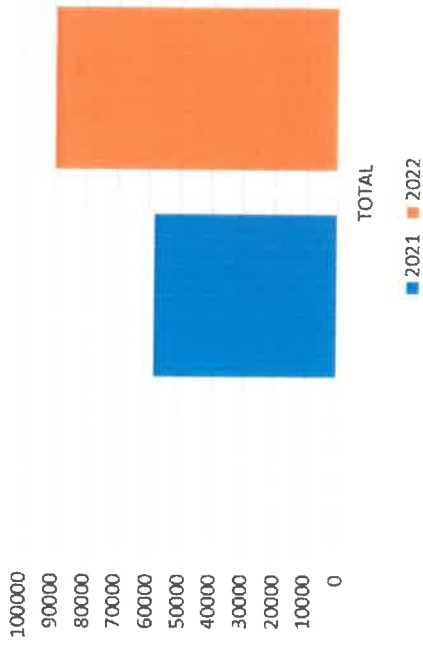


Evolution du prix/conso

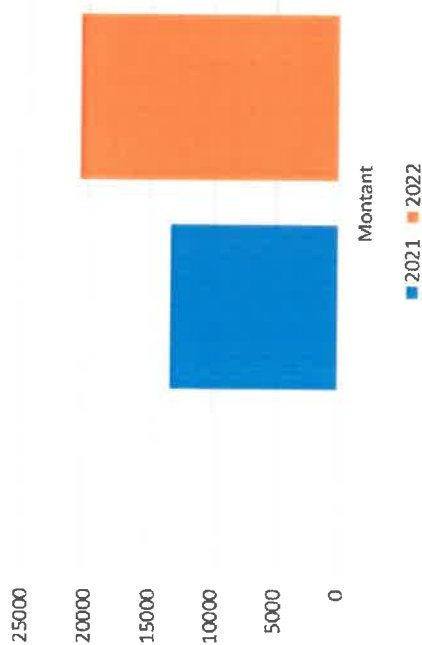


EVOLUTION ANNUELLE ELECTRICITE

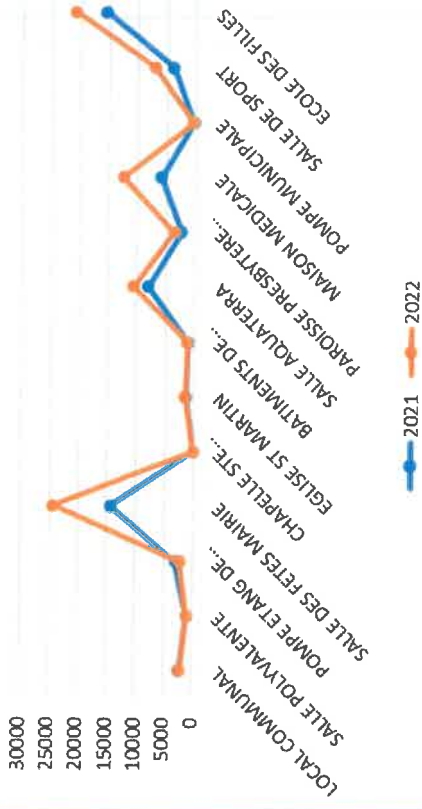
Evolution consommation annuelle Electricité



Factures d'électricité



Détail par site



Coût/consommation

